

« Figurez-vous l'homme que l'on met à la torture : les souffrances, les blessures et les tourments physiques font diversion aux douleurs morales, si bien que jusqu'à la mort le patient ne souffre que dans sa chair. Or ce ne sont pas les blessures qui constituent le supplice le plus cruel, c'est la certitude que dans une heure, dans dix minutes, dans une demi-minute, à l'instant même, l'âme va se retirer du corps, la vie humaine cesser, et cela irrémissiblement. La chose terrible, c'est cette certitude. Le plus épouvantable, c'est le quart de seconde pendant lequel vous passez la tête sous le couperet et l'entendez glisser. »<sup>1 2</sup>

### **La peine de mort dans Victor Hugo**

Eindwerkstuk in de bacheloropleiding Franse taal en cultuur

*Begeleidster* : Dr. Michèle Kremers-Ammouche

*Tweede beoordeling door* : Drs Marie-Claire van den Wijngaard-Foux

*Faculteit* : Geesteswetenschappen

*Naam* : Myron Schutte

*Studentnummer* : 3920488

<sup>1</sup> Dostoïevski F., *L'idiot*, Le messenger russe, 1869.

<sup>2</sup> Image : Hugo, V., *Ecce Lex ('Le Pendu')*, 1854, <http://maisonsvictorhugo.paris.fr/fr/oeuvre/ecce-lex-le-pendu>.



# Table de matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Chapitre I – Victor Hugo et la peine de mort au XIXème siècle</b> .....	5
1.1 L’histoire de la peine de mort.....	5
1.1.1 Cesare Beccaria.....	5
1.1.2 Emmanuel Kant.....	6
1.2 Les premiers pas vers l’abolition.....	7
<b>Chapitre II – La peine de mort dans <i>Le Dernier Jour d’un condamné</i> et <i>Claude Gueux</i></b> .....	11
2.1 L’origine de l’attitude de Victor Hugo envers la peine de mort.....	11
2.2 Reflet de la contestation de Victor Hugo dans ses deux œuvres.....	12
2.2.1 <i>Le Dernier Jour d’un condamné</i> .....	13
2.2.2 <i>Claude Gueux</i> .....	15
<b>Chapitre III – La postérité de <i>Claude Gueux</i> (1834) et <i>Le Dernier Jour d’un condamné</i> (1829)</b> .....	18
3.1 Convaincre la foule.....	18
3.2 La critique des contemporains.....	20
3.3 Victor Hugo dans la société contemporaine.....	22
<b>Conclusion</b> .....	24
<b>Bibliographie</b> .....	25

## Introduction

« Dans *Le Dernier Jour d'un condamné*, un prisonnier réfléchit sur sa vie durant les heures qui précèdent son exécution... Au lecteur de l'accompagner dans ses souvenirs et dans ses peurs, de partager avec lui toutes les étapes qui mènent à la guillotine. Avec *Claude Gueux*, nous suivons l'itinéraire de la prison à l'échafaud d'un homme bon mais victime de l'injustice sociale. Deux romans bouleversants sur une pratique toujours actuelle dans le monde et contra laquelle Hugo se battit toute sa vie : la peine de mort. ».<sup>3</sup>

C'était cette citation qui nous a amené à écrire ce travail sur Victor Hugo et la peine de mort. La citation nous a fait réfléchir sur la peine de mort et comment il était possible pour un homme comme Victor Hugo de s'opposer à un phénomène qui fait l'usage pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle. Nous nous demandons si, et dans quelle mesure, il était possible pour lui de contribuer à l'abolition de la peine de mort et comment il a pu avoir une influence dans la société au XIX<sup>ème</sup> siècle. D'abord nous voudrions nous concentrer sur l'historique des idées de Victor Hugo et nous plonger dans le contexte, avant d'étudier comment la peine de mort est représentée dans la vie de Victor Hugo et pourquoi il est tellement engagé contre ce phénomène. Pour montrer la différence entre les idées d'Hugo et le fait que la peine de mort est habituelle au XIX<sup>ème</sup> siècle, nous avons essayé également de découvrir comment Emmanuel Kant exprime sa théorie concernant la peine de mort au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ceci montrera bien le contraste entre les deux argumentations.

Le but de mon travail est de mettre en évidence une évolution en commençant par le contexte historique, avant de considérer la situation de Victor Hugo, pour finir sur l'influence qu'il a eu dans la société dans laquelle il a vécu. Ce travail est donc subdivisé en trois parties. La première partie traitera de la peine de mort à l'époque de Victor Hugo au XIX<sup>ème</sup> siècle, la deuxième partie traitera la peine de mort dans deux livres de Victor Hugo : *Le Dernier Jour d'un Condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834). La troisième et dernière partie traitera l'influence de Victor Hugo dans la société jusqu'à nos jours.

Avec ce travail, nous espérons donner une réponse à la question de savoir comment les livres *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834) de Victor Hugo peuvent être vus comme un vrai plaidoyer contre la peine du mort. Le sujet nous a beaucoup intéressé et nous espérons que nous avons réussi à transmettre notre enthousiasme au lecteur. Pour nous, il est clair que la peine

---

<sup>3</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1832), ed. Larousse Petits Classiques, Paris, 2008, au dos du livre.

de mort est un sujet sur lequel l'encre ne séchera jamais<sup>4</sup> et qu'il y a beaucoup à découvrir sur Victor Hugo et son plaidoyer contre la peine de mort.

---

<sup>4</sup> Smets, P., *Le combat pour l'abolition de la peine de mort : Hugo, Koestler, Camus, d'autres*, Académie Royale de Belgique, 2003, au dos du livre.

## Chapitre I – Victor Hugo et la peine de mort au XIX<sup>ème</sup> siècle

« Toutes les questions se dressent autour de la peine de mort, (...) la question sociale, la question morale, la question philosophique, la question religieuse ».<sup>5</sup>

Cette phrase de Victor Hugo (1802 – 1885)<sup>6</sup> dans « *Pendant l'Exil* » (1862), montre déjà l'importance qu'Hugo attribue à la peine de mort. L'abolition de la peine de mort est pour lui quelque chose de crucial et le débat qui est évoqué par « *cette mort atroce* » touche à beaucoup plus que seulement la question de savoir si la peine capitale est quelque chose d'acceptable ou non. Quand nous nous plongeons dans la littérature nous constatons qu'il s'agit d'un sujet délicat et que « *la mort, surtout celle que prodigue la justice des hommes, est un sujet trop sacré pour n'être point traité avec un infini respect* »<sup>7</sup>. C'est pour cela que nous essayerons de traiter le sujet de la peine de mort chez Victor Hugo de la même façon : avec une attitude neutre et respectueuse.

### 1.1 L'histoire de la peine de mort

Un nombre d'œuvres considérable a été consacré à la peine de mort au cours des deux cents dernières années.<sup>8</sup> Ces œuvres sont publiées par des auteurs très différents dans des domaines divers : tels que la politique, la psychologie, la criminologie, la religion ou la philosophie. Parmi ces auteurs, on trouve l'écrivain, poète et homme politique français Victor Hugo. Pendant la vie de Victor Hugo la peine de mort est une pratique courante dans toute l'Europe depuis le Moyen Âge.<sup>9</sup> Quand il publie ses deux œuvres *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834), la peine de mort est une question brûlante dans la société. Déchiffrer le contexte autour de Victor Hugo permet donc de mieux comprendre les racines de sa forte conviction contre la peine de mort. En plongeant dans le monde dans lequel Hugo vivait, il est plus facile de comprendre le fait que la peine de mort était considérée comme une peine 'normale'. C'est pour cela que nous commencerons par situer Victor Hugo dans son temps.

#### 1.1.1 Cesare Beccaria

Victor Hugo est souvent vu comme un des premiers combattants fervents contre la peine de mort, cependant il n'était pas le premier au monde à s'opposer à la peine de mort. Une autre

---

<sup>5</sup> Hugo, V., *Pendant l'Exil* (Genève et la peine de mort), 1862, p. 184.

<sup>6</sup> Assemblée Nationale, *Victor Hugo*, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7eg.asp>, consultation : 29/04/15.

<sup>7</sup> Imbert, J., *La peine de mort : histoire, actualité*, Librairie Armand Colin, Paris, 1967, p. 7.

<sup>8</sup> Imbert, J., *La peine de mort : histoire, actualité*, Librairie Armand Colin, Paris, 1967, p. 5.

<sup>9</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1832), ed. Larousse Petits Classiques, Paris, 2008, p. 13.

argumentation contre la peine capitale qui peut être vue comme une des premières est mise en avant par le philosophe italien Beccaria au XVIII<sup>ème</sup> siècle.<sup>10</sup> Dans son œuvre *Des délits et des peines* (*Dei delitti e delle pene*, 1764), Beccaria déclare sa haine contre la peine capitale :

« *Qui a jamais eu la pensée de donner à un autre le droit de le tuer... Si l'homme n'a pas le droit de disposer de sa vie, il n'a pu le concéder à un autre, même à la Société* »<sup>11</sup>

La grande nouveauté qui est introduite entre autres par Beccaria, a été d'affirmer que, du point de vue de l'efficacité, la peine capitale ne se justifiait pas.<sup>12</sup> Dans le monde, Beccaria est vu comme un des prédécesseurs pour l'abolition de la peine de mort et il est considéré comme un inspirateur incontournable de tous ses successeurs.<sup>13</sup> L'œuvre de Beccaria est souvent considérée comme la balise essentielle et c'est pour cela que le philosophe Beccaria peut être considéré comme un des grands précurseurs de Victor Hugo sur ce sujet.

### 1.1.2 Emmanuel Kant

Même si Beccaria a ouvert les temps modernes de l'abolitionnisme et même s'il a influencé profondément l'évolution du droit et de la jurisprudence avec son œuvre en 1764, vingt-quatre ans plus tard en 1788, Emmanuel Kant qualifie la peine de mort de façon opposée. La peine de mort est selon Kant l'« acte de justice absolue ».<sup>14</sup> C'est bien évident que l'unanimité n'est pas la règle du siècle<sup>15</sup> et que la banalité de la peine de mort est encore présente pendant cette époque-là. Il paraît difficile pour l'homme contemporain d'observer et de comprendre la banalité de la peine de mort dans les siècles où les criminels sont tués sur la place publique à cause de leurs actes presque chaque semaine, mais la théorie de Kant clarifie probablement plus l'acceptation de la plupart du monde de la peine de mort au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Emmanuel Kant, qui est vu comme l'un des grands classiques de la philosophie pénale dans les deux sens du terme,<sup>16</sup> a beaucoup contribué au débat sur la peine de mort. Même aujourd'hui il existe encore le mouvement « zurück zu Kant » (retour à la théorie de Kant)<sup>17</sup> qui montre bien la grandeur et l'importance de son travail concernant cette peine (irréparable) dans toute notre histoire.

---

<sup>10</sup> Editions du Boucher, Cesare Beccaria, <http://www.leboucher.com/vous/beccaria/delit.html>, consultation : 29/04/15.

<sup>11</sup> Beccaria, C., *Des délits et des peines* (1764), ed. Droz, Genève, 1965, chap. XVI.

<sup>12</sup> Savey-Casard, P., *La peine de mort*, Librairie Droz, Genève, 1968, p. 12.

<sup>13</sup> Smets, P., 2003, p. 26/27

<sup>14</sup> Ibidem, p. 18.

<sup>15</sup> Ibidem.

<sup>16</sup> Pires, A., *Kant face à la justice criminelle*, Université d'Ottawa,

[http://classiques.ugac.ca/contemporains/pires\\_alvaro/formation\\_rationalite\\_penale\\_moderne/4\\_Kant\\_justice\\_criminelle/Kant\\_face\\_justice\\_moderne.pdf](http://classiques.ugac.ca/contemporains/pires_alvaro/formation_rationalite_penale_moderne/4_Kant_justice_criminelle/Kant_face_justice_moderne.pdf), 1998, p. 5.

<sup>17</sup> Ibidem.

Selon Kant, le criminel doit mourir s'il a commis un meurtre : « il n'y a ici aucun substitut qui puisse satisfaire la justice ».<sup>18</sup> Selon lui, la seule façon de rétablir l'ordre troublé est de punir le coupable et de payer le mal par le mal.<sup>19</sup> Avec cette argumentation il s'oppose au philosophe Beccaria, où la peine de mort est plutôt une arme de dissuasion que la réciprocité d'une mort.<sup>20</sup> Dans l'argumentation de Kant on retrouve l'importance de rétablir la moralité et la justice par la souffrance du coupable.<sup>21</sup> Ce faisant, il défend la loi du talion. Selon lui, la côté dissuasif de la peine de mort n'est pas la raison de punir quelqu'un avec la peine de mort, mais il s'agit plutôt de donner une équivalence du malheur de la victime au coupable. Ceci est pour lui la vraie justice.

## 1.2 Les premiers pas vers l'abolition

Malgré la banalité de la peine capitale une certaine rumeur naissante est perceptible au XVIIIème et XIXème siècle. Cette conscience du fondement et de la portée politique et morale de la peine de mort donne lieu à de nombreux débats, parmi lesquels le premier grand débat parlementaire sur la peine capitale en 1791. Inspiré par les principes de Beccaria,<sup>22</sup> le gouvernement français établit un code pénal qui ordonne la suppression de la torture mais qui conserve la peine de mort par décapitation.<sup>23</sup> La forme de la peine de mort qui est connue par Victor Hugo est ainsi différente de la forme de la peine capitale avant 1791. Selon ce code pénal il existe des 'crimes capitaux' qui conduisent à la peine de mort, c'est-à-dire les assassinats, les parricides, les infanticides, les empoisonnements, les cas où la victime n'est pas décédée (quand le coupable n'a pas tué mais seulement attaqué la victime), les vols et incendies, mais aussi les tentatives de tous ces crimes.<sup>24</sup> Le fait que la peine de mort ne soit plus assortie de tortures dès 1791 montre que les débats autour de la gravité de la peine de mort ont eu de l'influence. Même si la peine de mort par décapitation reste très fréquente. Cette décapitation peut même être accompagnée des châtiments comme le marquage au fer chaud avec une indication sur la nature de la peine ou du crime commis, l'exposition publique durant une ou plusieurs heures sur un pilori ou un échafaud avec l'explication des motifs de la condamnation.<sup>25</sup> Ainsi, malgré les adversaires de la peine de mort, la France est encore loin de l'abolition cette peine.

---

<sup>18</sup> Smets, P., 2003, p. 18.

<sup>19</sup> Pires, A., 1998, p. 33.

<sup>20</sup> Ibidem, p. 25.

<sup>21</sup> Ibidem, p. 31.

<sup>22</sup> Smets, P., 2003, p. 17.

<sup>23</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné (1829) et Claude Gueux (1832)*, ed. Larousse Petits Classiques, Paris, 2008, p. 13.

<sup>24</sup> Cantarutti, S., et Walc-Bezombes, I., *Victor Hugo et la peine de mort – dossier documentaire*, la Maison de Victor Hugo, 2006, p. 4.

<sup>25</sup> Ibidem.

Avant 1791, la peine de mort était donc un phénomène accepté dans la société, malgré de plus en plus de voix « abolitionnistes ».<sup>26</sup> Il est remarquable que, même en 1830, quand la France a déjà eu deux codes pénaux différents qui ont modifié la peine de mort, (c'est-à-dire celui de 1791 et celui de 1810) la peine de mort est encore une pratique courante dans la société française. En 1789 il y avait environ 115 cas de crimes capitaux en France.<sup>27</sup> Au moment de la publication du *Le Dernier jour d'un condamné* en 1832, il y avait en France environ 67 exécutions par an.<sup>28</sup> Le nombre des exécutés diffère du nombre des condamnés à mort parce que parfois la prononciation du châtiment par le juge n'était pas conforme à la loi, ce qui faisait en sorte que la condamné obtenait une commutation de la peine. La sentence de mort ne pouvait être prononcée que si la culpabilité était certaine. Pour saisir la portée de cette condition, il faut se rappeler qu'en France, le juge ne pouvait apprécier l'autorité de la preuve qu'en se conformant à des règles légales.<sup>29</sup> Le tableau de la figure 1 sur la page suivante montre le nombre des condamnés à mort et le nombre d'exécutions en France entre 1825 et 1832. La figure 2 montre les condamnés à mort par crime capital entre 1825 et 1832.

---

<sup>26</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné (1829) et Claude Gueux (1832)*, ed. Larousse Petits Classiques, Paris, 2008, p. 13.

<sup>27</sup> Savey-Casard. P., 1968, p. 52.

<sup>28</sup> Ducpetiaux, E., *Statistique comparée de la criminalité en France, Belgique, Allemagne*, L. Hauman et Comp., Libraries-éditeurs, Bruxelles, 1835, p. 87.

<sup>29</sup> Savey-Casard. P., 1968, p. 51.



	CONDAMNÉS		NOMBRE DES	
	par centum.	contradictoir.	exécutions.	commutations.
1825.	42	134	111	23
1826.	47	139	111	28
1827.	51	106	76	30
1828.	61	111	75	35
1829.	46	85	60	23
1830.	60	92	38	52
1831.	47	108	25	78
1832.	110	90	41	46
<b>Pendant les huit années . . . . .</b>	<b>464</b>	<b>863</b>	<b>537</b>	<b>315</b>
<b>Moyenne annuelle . . . . .</b>	<b>58</b>	<b>108</b>	<b>67</b>	<b>39</b>
<b>BELGIQUE.</b>				
( 7 provinces, 3,200,000 habitans. )				
<b>Pendant les 8 années de 1825 à 1832. . . . .</b>	<b>16</b>	<b>86</b>	<b>22</b>	<b>57</b>
<b>Moyenne annuelle . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>10 75</b>	<b>2 75</b>	<b>7 12</b>
<b>Moyenne annuelle en France sur 3,200,000 habit.</b>	<b>5 8</b>	<b>10 8</b>	<b>6 7</b>	<b>3 9</b>

Figure 1 Tableau de nombre des condamnés et des exécutions et commutations (1825-1832)

NATURE DES CRIMES.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	Total pendant les huit années.	Moyenne annuelle.
AssassinaL . . . . .	81	105	84	81	72	85	55	68	631	78 87
Empoisonnement. . . . .	16	15	13	15	11	18	16	15	119	14 87
Parricide . . . . .	4	4	14	8	6	2	5	3	46	5 75
Infanticide . . . . .	9	11	12	7	1	5	7	2	54	6 75
Meurtre accompagné d'un autre crime ou délit. . . . .	22	16	8	8	13	9	7	6	89	11 12
Vol avec circonstances aggravantes et sur un chemin public en récidive . . . .	8	3	1	12	2	3	11	2	42	5 25
Incendie . . . . .	24	23	15	29	17	23	15	6	148	18 50
Fausse monnaie . . . . .	10	9	12	12	7	7	26	9	92	11 50
Rébellion, complot, bandes armées. .	2	"	"	"	"	"	15	89	106	13 25
<b>Nombre total des condamnations à mort.</b>	<b>176</b>	<b>186</b>	<b>157</b>	<b>172</b>	<b>129</b>	<b>152</b>	<b>155</b>	<b>200</b>	<b>1327</b>	<b>166</b>

Figure 2 Tableau de nombre des condamnés à mort, en distinguant les crimes dont ils ont été déclarés coupables (1825-1832)

Ces données sont une vérité éclatante que la peine de mort en 1830 est encore loin d'être abolie et que la cause de l'humanité n'a pas encore triomphé comme le souhaitait Beccaria.<sup>30</sup> Même si on peut remarquer que le nombre d'exécutions est en baisse constante en dépit du nombre de condamnations relativement stable. La peine de mort semble surtout un sujet qui bouleverse les esprits, et il en va de même pour Victor Hugo, qui a plaidé toute sa vie inlassablement pour la suppression des peines irréparables et la réforme des procédures judiciaires. Le deuxième chapitre sera consacré à cet apôtre de l'abolition de la peine de mort<sup>31</sup> qui s'est battu toute sa vie pour l'obtenir.

---

<sup>30</sup> Smets, P., 2003, p. 26-27.

<sup>31</sup> Académie française, *Victor Hugo : la vie et l'œuvre*, <http://www.academie-francaise.fr/celebration-du-centenaire-de-la-mort-de-victor-hugo-1>, consultation: 16/6/15.

## **Chapitre II – La peine de mort dans *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834)**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la peine de mort était d'un usage courant dans la société française. Victor Hugo qui fut l'écho de son siècle, a été attiré d'un bout à l'autre de sa carrière par ces questions de droit pénal qui passionnaient ses contemporains et nous nous demandons : comment a-t-il été amené à s'y intéresser ?<sup>32</sup> Ce n'était pas seulement l'influence des autres écrivains (comme Beccaria et Kant entre autres) qui a joué un rôle dans la conviction d'Hugo contre la peine de mort, mais sa jeunesse explique sans doute aussi sa position contre la peine de mort. Dans ce chapitre nous approfondirons la question de la peine de mort dans *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834) en analysant l'origine de la position de Victor Hugo contre la peine de mort et comment il est possible de revoir cette position dans les deux œuvres.

### **2.1 L'origine de l'attitude de Victor Hugo envers la peine de mort**

Depuis sa jeunesse, Victor Hugo est entré en contact avec le supplice. L'évolution des idées et l'air du temps de Victor Hugo ont joué un grand rôle dans sa vie, mais les souvenirs de jeunesse et les émotions personnelles ont également nourri la conviction de Victor Hugo qui est retrouvable dans ses deux œuvres.<sup>33</sup> Déjà quand le petit Hugo a cinq ans, en 1807, il voit pour la première fois des gens pendus, accrochés aux arbres.<sup>34</sup> Les victimes sont pendues aux arbres par la police impériale pour servir d'avertissement aux adversaires du nouveau régime.<sup>35</sup> En 1812, Victor Hugo a une autre confrontation avec la peine capitale, mais cette fois-ci il se retrouve pour la première fois face à l'échafaud.<sup>36</sup> Selon Adèle Hugo, la petite fille d'Hugo, une telle rencontre laisse des traces profondes chez un enfant.<sup>37</sup> Que les émotions lui nouaient la gorge est clair quand il décrit la scène d'une jeune femme coupable de vol domestique, liée à un poteau sur la Place de Justice à Paris : « j'aurai toujours dans l'âme l'épouvantable cri de la suppliciée ». <sup>38</sup> C'est le moment où Hugo décide de combattre ces « mauvaises actions de la loi ». <sup>39</sup> Plus tard, en 1822 Victor Hugo participe à des audiences du procès de Bories, Pommier, Raoulx et Goubain, qui sont les quatre sergents de La Rochelle auxquels Hugo fait référence dans *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829).<sup>40</sup> En 1826 et en 1827 Hugo est encore ému

---

<sup>32</sup> Savey-Cascard, P., *Le crime et la peine dans l'œuvre de Victor Hugo*, Université de Paris, Faculté des lettres, Paris, 1956, p. 13.

<sup>33</sup> Smets, P., 2003, p. 21.

<sup>34</sup> Ibidem.

<sup>35</sup> Ibidem.

<sup>36</sup> Ibidem.

<sup>37</sup> Ibidem.

<sup>38</sup> Ibidem.

<sup>39</sup> Ibidem.

<sup>40</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 77.

par des exécutions (entre autres celle de Honoré-François Ulbach). Ayant 20 ans, la sensibilité du jeune homme a donc été mise à rude épreuve.<sup>41</sup>

Ces confrontations avec les condamnés à mort n'étaient pas les seules à avoir un effet profond sur les émotions et les sentiments personnels d'Hugo. Paul Savey-Casard suggère dans sa thèse '*Le crime et la peine dans l'œuvre de Victor Hugo*' (1956), que certains amis de jeunesse ont également joué un rôle. Pendant ses conversations avec ses amis Gaspard de Pons, Jules Levèfre et David d'Angers il discute la question de la peine de mort. Un jour, Hugo et ses amis vont même voir ensemble une exécution capitale. En présence de ses amis il visite également la prison de Bicêtre où Hugo assiste au ferrement des prisonniers.<sup>42</sup> Sa jeunesse, ses amis, l'environnement dans lequel Hugo habite, tout cela l'amène à compléter et à construire sa position sur le fait que la peine de mort devrait être abolie. Certainement, les influences en soi n'expliquent pas pourquoi Hugo a été amené à tant s'intéresser au supplice. Une grande part de sa conviction contre la peine de mort est attribuée à sa personnalité. L'imagination de l'auteur en combinaison avec sa sensibilité qui est « *toujours facile à émouvoir* » nous permettent de comprendre sa vocation de criminaliste<sup>43</sup> et toutes les influences de l'extérieur nous rapprochent de l'idée de ce qui l'a poussé à écrire *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1834).

## 2.2 Reflet de la contestation de Victor Hugo dans ses deux œuvres

Après avoir constaté dans le chapitre précédent les choses qui ont influencé la vie de Victor Hugo, on peut maintenant mieux comprendre le processus de développement de ses idées et pourquoi il s'est engagé avec autant d'énergie dans son combat contre la peine de mort.<sup>44</sup> Les idées d'Hugo contre la peine capitale sont exprimées surtout dans *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et dans *Claude Gueux* (1834). Dans *Le Dernier Jour d'un condamné* les causes du crime du condamné principal sont laissées dans l'ombre, Victor Hugo ayant voulu ainsi garder son personnage dans l'anonymat et l'imprécision.<sup>45</sup> Cependant, dans le livre *Claude Gueux*, les causes de la peine de mort sont bien analysées et mises en avant.<sup>46</sup> Dans cette partie nous analyserons comment il est possible de voir la contestation d'Hugo dans les deux livres et comment il essaye de convaincre le peuple de sa position. Cette partie nous permettra d'embaucher une réponse à la question de savoir si ces deux livres peuvent être vus comme de vrais plaidoyers contre la peine de mort.

---

<sup>41</sup> Smets, P., 2003, p. 22.

<sup>42</sup> Savey-Casard, P., 1956, p. 15.

<sup>43</sup> Ibidem, p. 16.

<sup>44</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 23.

<sup>45</sup> Savey-Casard, P., 1956, p. 25.

<sup>46</sup> Ibidem, p. 42.

### 2.2.1 *Le Dernier Jour d'un condamné*

Victor Hugo essaie de convaincre son interlocuteur de multiples façons. Il utilise des manières différentes pour toucher son interlocuteur : il cherche à manier l'ironie, à émouvoir avec les souffrances des condamnés et l'injustice de sa condition.<sup>47</sup> Si l'on demandait dans quel ouvrage sont exposées le plus clairement les idées de Hugo sur la Justice, l'Injustice et le crime, il faudrait répondre peut-être plutôt : dans *Les Misérables*.<sup>48</sup> Cependant, ses idées sur l'Injustice sont également bien représentées dans *Le Dernier Jour d'un condamné*. Dans les deux livres la souffrance et l'injustice sont bien mises en avant. *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) consiste de deux parties distinctes; la première partie est une préface qui a été ajoutée plus tard par Victor Hugo lui-même et qui donne beaucoup d'arguments contre la peine de mort.<sup>49</sup> La deuxième partie était à l'époque un pamphlet écrit par Hugo mais qui était resté anonyme avant l'ajout de la préface. Dans *Le Dernier Jour d'un condamné* nous nous retrouvons dans le monde d'un condamné qui décrit chaque heure et chaque minute de son chemin vers la mort. Victor Hugo nous montre le chemin psychologique que ce condamné traverse, un chemin qui est dur et long. Même si nous n'avons pas toutes les informations sur le personnage, Hugo crée pour nous le sentiment que le condamné est humain. Ceci est surtout mis en avant dans la partie XXXIII du livre où le condamné rêve de son enfance. La scène émouvante permet au lecteur de s'identifier avec le condamné.

*« Je me revois enfant, écolier rieur et frais, jouant, courant, criant avec mes frères dans la grande allée verte de ce jardin sauvage où ont coulé mes premières années, ancien enclos de religieuses que domine de sa tête de plomb le sombre dôme du Val-de-Grâce (...) J'avais le paradis dans le cœur. C'est une soirée que je me rappellerai toute ma vie. »*<sup>50</sup>

Une autre scène émouvante est celle où le condamné rencontre sa petite fille juste avant qu'il soit guillotiné. Comme l'indique parfaitement l'introduction à l'édition des Petits Classiques Larousse: « La petite fille n'apporte pas de réconfort au narrateur ; au contraire, elle l'accable de nouvelles souffrances ». <sup>51</sup> C'est une scène dans laquelle il est possible de retrouver encore une fois la souffrance du condamné et une scène qui permet au lecteur de s'identifier avec le condamné qui doit faire face au grand malheur que même sa petite fille ne le reconnaît pas :

---

<sup>47</sup> Cantarutti, S., et Walc-Bezombes, I., 2006, p. 12.

<sup>48</sup> Savey-Cascard, P., 1956, p. 67.

<sup>49</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 23.

<sup>50</sup> Ibidem, p. 123-124.

<sup>51</sup> Ibidem, p. 139.

« Écoute, Marie, lui ai-je dit en joignant ses deux petites mains dans les miennes, est-ce que tu ne me connais point ? (...) Ah bien non ! (...) Comment, tu ne sais pas qui je suis ? – Si, a-t-elle dit. Un monsieur. (...) Hélas ! n'aimer ardemment qu'un seul être au monde, l'aimer avec tout son amour, et l'avoir devant soi, qui vous voit et vous regarde, vous parle et vous répond, et ne vous connaît pas ! Ne vouloir de consolation que de lui, et qu'il soit le seul qui ne sache pas qu'il vous en faut parce que vous allez mourir ! (...) la dernière fibre de mon cœur est brisée. Je suis bon pour ce qu'ils vont faire. »<sup>52</sup>

Cette citation émeut le lecteur et c'est cela que Victor Hugo semble vouloir atteindre avec ses œuvres. Au dernier chapitre du *Dernier Jour d'un condamné* Hugo nous montre les toutes dernières pensées du condamné. Ces pensées ne donnent pas au lecteur un sentiment de sérénité et de calme, mais elles sont plutôt marquées par « l'attente désespérée d'une grâce hypothétique ».<sup>53</sup> Avec cette dernière partie du *Dernier Jour d'un condamné* Victor Hugo essaye de convaincre le peuple que la peine de mort ne conduit pas à la paix propre à un juste châtement, mais plutôt au désordre et à faire émerger les pires instincts de la foule.<sup>54</sup>

« Oh ! l'horrible peuple avec ses cris d'hyène ! – Qui sait si je ne lui échapperai pas ? si je ne serai pas sauvé ? si ma grâce ? ... Il est impossible qu'on ne me fasse pas grâce ! Ah ! les misérables ! il me semble qu'on monte l'escalier... quatre heures »<sup>55</sup>.

Dans cette deuxième partie du livre *Le Dernier Jour d'un condamné*, Hugo propose également un dialogue entre des personnages différents. A travers ces personnages ridicules et caricaturaux, Victor Hugo nous propose une critique des partisans de la peine de mort et une défense de son propre roman.<sup>56</sup> Cette stratégie d'écriture qui présente l'opposé de ses propres convictions offre une réplique originale à sa propre œuvre et rend son texte plus convaincant auprès de ses lecteurs et critiques. C'est surtout dans cette partie du livre qu'il devient clair que le condamné cherche à expliquer son récit en décrivant ses souffrances et la nécessité vitale qu'il a d'écrire. Il écrit à la fois pour donner du sens aux heures qui lui restent à vivre et pour essayer de tirer la société de son indifférence coupable à l'égard de la peine de mort.<sup>57</sup>

« Ce journal de mes souffrances, heure par heure, minute par minute, supplice par supplice, si j'ai la force de le mener jusqu'au moment où il me sera physiquement impossible de continuer, cette histoire,

---

<sup>52</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 136-137.

<sup>53</sup> Ibidem, p. 150.

<sup>54</sup> Ibidem, p. 150.

<sup>55</sup> Ibidem, p. 148.

<sup>56</sup> Ibidem, p.53.

<sup>57</sup> Ibidem, p. 72.

*nécessairement inachevée, mais aussi complète que possible, de mes sensations, ne portera-t-elle point avec elle un grand profond enseignement ? »<sup>58</sup>*

### 2.2.2 Claude Gueux

Dans *Claude Gueux* on retrouve surtout les causes sociales du crime. *Claude Gueux* est l'histoire d'un pauvre ouvrier qui s'appelle Claude Gueux (l'adjectif « gueux » veut dire misérable, alors il s'appelle Claude le misérable). Un homme qui est emprisonné dans la prison Clairvaux. C'est dans cette prison que Claude Gueux devient non seulement un héros, un ami, mais aussi un ennemi et un assassin, ce qui le mène finalement à la peine de mort. La première partie de l'œuvre présente une introduction des personnages et une description de la situation de Claude Gueux. La deuxième partie nous introduit au déroulement de l'histoire de Claude Gueux et dans la troisième partie c'est le narrateur qui prend la parole pour donner ses arguments contre la peine de mort. C'est surtout cette dernière partie du livre qui peut être considérée comme la partie la plus proche d'un plaidoyer.

Victor Hugo montre à son lecteur l'injustice de la société qui maltraite son peuple. Selon lui « le peuple a faim... Le peuple a froid... La misère le pousse au crime ou au vice, selon le sexe ».<sup>59</sup> Le fait que le peuple est maltraité rend la criminalité nécessaire selon Victor Hugo. Le peuple ne peut que voler des choses et se venger par la criminalité, c'est la société qui ne lui donne aucune autre option que de se plonger dans le banditisme. Ces idées sont parfaitement représentées dans *Claude Gueux* où le protagoniste n'est coupable que d'un petit vol : « L'homme vola. Je ne sais ce qu'il vola, je ne sais où il vola. Ce que je sais, c'est que de ce vol il résulta trois jours de pain et de feu pour la femme et pour l'enfant, et cinq ans de prison pour l'homme ».<sup>60</sup> Dans le livre il est donc clair que le malfaiteur n'est pas un vrai criminel dans son esprit, mais que cette criminalité est plutôt quelque chose qui incombe à la société.<sup>61</sup> C'est la société qui fait mal aux hommes : l'homme a faim à cause de la société, donc l'homme est forcé par la société de voler. Claude Gueux finit en prison à cause de la société, c'est la société qui lui prend son meilleur ami en prison, c'est la société qui ignore son cri de détresse (« j'ai besoin d'Albin pour vivre »<sup>62</sup>) et c'est surtout la société qui le condamne à mort. Selon Victor Hugo c'est alors la Société qui met le peuple dans des circonstances insupportables et c'est donc elle qui est coupable puisqu'elle tolère ces conditions dangereuses pour la Société même et les autres, et pas la victime.<sup>63</sup> Ce qui est également mis en avant dans *Claude Gueux* (1834) : « Le sort le met dans une société si mal faite qu'il finit par voler et la Société le met dans une prison si mal faite

---

<sup>58</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 70.

<sup>59</sup> Hugo, V., *Claude Gueux* (1832), p. 184.

<sup>60</sup> Hugo, V., *Claude Gueux* (1832), p. 156.

<sup>61</sup> Savey-Cascard, P., 1956, p. 43.

<sup>62</sup> Hugo, V., *Claude Gueux* (1832), p. 164.

<sup>63</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 43.

qu'il finit par tuer ». <sup>64</sup> La question de la culpabilité est une question qui joue un grand rôle dans les deux livres, mais surtout dans celle de *Claude Gueux* : « Qui est réellement coupable ? Est-ce lui ? Est-ce nous ? ». <sup>65</sup>

Ce qui est important est le message qu'Hugo veut transmettre au lecteur, et c'est celui du changement nécessaire (indispensable selon Hugo): la société ne doit pas seulement abolir la peine de mort, mais également prévenir cette « maladie ». <sup>66</sup> En gérant le problème des conditions de vie insupportables (la pauvreté, les maladies, le malheur et cetera), il serait possible de diminuer la criminalité et de prévenir l'usage de la peine de mort. <sup>67</sup> Dans de nombreuses citations du livre, il est possible de voir sa demande pour le changement et pour une meilleure conscience sur ce qui se passe dans la vie de tous les jours :

« *La peine de mort est une amputation barbare* ». <sup>68</sup> « (...) *il se coupe trop de têtes par an en France (...) Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-là (...); vous n'aurez pas besoin de la couper* » <sup>69</sup>.

Cette partie peut être vue comme une demande au peuple et au gouvernement : selon Hugo il serait mieux de cultiver l'homme et d'améliorer les circonstances dans la société au lieu de couper des têtes. De cette façon, la criminalité serait évitée. Dans la dernière partie de *Claude Gueux* Victor Hugo clarifie encore mieux comment le gouvernement devrait agir et il s'adresse surtout aux politiciens. Il parle directement aux politiciens qui doivent améliorer les circonstances dans lesquelles les pauvres vivent : « Cette maladie, vous la traitez mal. Etudiez-là mieux. (...) Savez-vous que la France est un des pays de l'Europe où il y a le moins de natifs qui sachent lire ! Quoi ! (...) c'est une honte (...) Or, de ces pauvres têtes mal conformées, le premier tort est à la nature sans doute, le second à l'éducation (...) Développez de votre mieux ces malheureuses têtes, afin que l'intelligence qui est dedans puisse grandir. » <sup>70</sup> Victor Hugo attire donc l'attention des politiciens sur leurs défaillances, mais il leur donne aussi des options comment la société pourrait apporter des améliorations pour généraliser l'éducation. Comme nous l'avons déjà constaté, c'est souvent la société qui est désignée comme coupable. Dans *Claude Gueux* Victor Hugo a essayé de donner un nom à la société puisqu'elle est représentée par le directeur M.D. Indirectement, c'est surtout lui qui fait mal au peuple et c'est lui qui fait directement mal à *Claude Gueux*.

---

<sup>64</sup> Hugo, V., *Claude Gueux (1832)*, p. 182.

<sup>65</sup> Ibidem.

<sup>66</sup> Bibliothèque nationale de France, *La question sociale*,

<http://expositions.bnf.fr/hugo/pedago/dossiers/mort/pistes/sociale.htm>, consultation : 1/5/15.

<sup>67</sup> Savey-Cascard, P., 1956, p. 44.

<sup>68</sup> Hugo, V., *Claude Gueux (1832)*, p. 184.

<sup>69</sup> Ibidem, p. 185-187.

<sup>70</sup> Ibidem, p. 184-185.



Il est bien clair que les deux livres suscitent l'émotion du spectateur qui s'identifie au héros,<sup>71</sup> ce qui contribue également à cela est le fait que nous ne savons presque rien du crime (si ce n'est qu'il était minime) ou du passé du condamné dans *Le Dernier Jour d'un condamné*. Victor Hugo essaye de forcer ses lecteurs à se former une opinion sur la peine de mort et de faire un plaidoyer contre ce supplice, le mauvais traitement de la société et la mauvaise qualité de l'éducation. Victor Hugo « dit les choses comme elles sont, laissant le lecteur ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin ». <sup>72</sup> En utilisant la première personne et les verbes au présent du singulier, Hugo nous propose un journal intime fictif,<sup>73</sup> ce qui permet de se plonger dans la psychologie du condamné et de regarder non seulement dans la prison réelle mais également dans sa véritable prison intérieure.<sup>74</sup> Selon Victor Hugo la solution pour combattre les crimes est claire (et par conséquent de faire en sorte que la peine de mort ne soit plus nécessaire) : améliorer l'éducation et cultiver, défricher, arroser, féconder, éclairer, moraliser et utiliser la tête de l'homme.<sup>75</sup>

---

<sup>71</sup> Hugo, V., *Claude Gueux (1832)*, p. 198.

<sup>72</sup> Ibidem, p. 156.

<sup>73</sup> Ibidem, p. 199. .

<sup>74</sup> Ibidem.

<sup>75</sup> Ibidem, p. 187.

## Chapitre III – La postérité de *Claude Gueux* (1834) et *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829)

Les œuvres de Victor Hugo allaient donc à l'encontre de l'usage de son époque. Tandis que la peine de mort était presque la règle, Victor Hugo n'a pas reculé devant l'écriture de son plaidoyer. S'opposer à la foule est un acte qui atteste de courage. Surtout à l'époque de Victor Hugo un opposant au gouvernement risque lui aussi de perdre sa tête. C'est pour cela qu'il n'est pas étonnant qu'en 1829, l'œuvre fit scandale : à la fois sur le plan politique et sur le plan littéraire.<sup>76</sup> Dans ce chapitre nous observerons les lendemains des œuvres de *Le Dernier Jour d'un condamné* et *Claude Gueux*. D'abord nous approfondirons la question de savoir comment Victor Hugo a tenté d'atteindre le peuple, pour avoir une vue d'ensemble des façons divergentes qu'il a développées pour proclamer sa contestation. Après nous analyserons comment Victor Hugo est critiqué par ses contemporains et finalement nous étudierons dans quelle mesure les œuvres de Victor Hugo continuent de susciter les passions dans la vie quotidienne d'aujourd'hui.

### 3.1 Convaincre la foule

A côté des deux œuvres que nous avons analysées, Victor Hugo s'est manifesté de nombreuses autres façons contre la peine de mort. Il existe des livres différents dans lesquels il évoque directement ou indirectement la question de la peine de mort :<sup>77</sup>

- *Han d'Islande* (écrit en 1832)
- *Les Misérables* (écrit en 1862)
- *Choses vues* (à titre posthume, en 1880)

Dans ces livres Victor Hugo mentionne une ou plusieurs fois sa contestation contre la peine de mort. Ce n'est pas seulement dans les livres qu'Hugo exprime sa contestation, il essaye de distribuer ses textes de multiples façons pour atteindre le peuple. Il la propage en littérature mais également en poésie. Des poèmes différents sont publiés par Victor Hugo, dont le poème « *l'Echafaud* » fait partie. Nous mentionnons une partie de ce poème ici comme un exemple de son plaidoyer qui est également présent dans ses poèmes. « *L'Echafaud* » fait partie du recueil « *La Légende des siècles* » (écrit en 1856) :

---

<sup>76</sup> Hugo, V., *Claude Gueux* (1832), p. 200.

<sup>77</sup> Cantarutti, S., et Walc-Bezombes, I., 2006, p. 18.

« *Et la peine de mort remmenant ses valets,  
Juges, prêtres, était rentrée en son palais,  
Avec son tombereau terrible dont la roue,  
Silencieuse, laisse un sillon dans la boue  
Qui se remplit de sang, sitôt qu'elle a passé [...] »*

« *Sa lumière rendait l'échafaud plus difforme.  
L'astre se répétait dans le triangle énorme ;  
Il y jetaït ainsi qu'en un lac son reflet... »*<sup>78</sup>

On voit que la souffrance et la douleur que nous avons vues dans ses œuvres sont également présentes dans ses poèmes.

Que la peine de mort est considérée comme un meurtre par Victor Hugo est impliqué dans beaucoup de ses œuvres écrites.<sup>79</sup> Mais ce n'est pas seulement par l'écrit qu'Hugo essaie de persévérer dans son combat. Sur le site d'Internet de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) on retrouve plus que 500 dessins, dessinés par Victor Hugo lui-même parmi lesquels l'image qui est sur la page de titre de ce travail. Sur l'image on voit « *Le pendu* » ('*Ecce Lex*'), dessiné par Hugo en 1854. L'être sur l'image donne une idée lugubre de l'homme qui est pendu. L'image est souvent vue comme le dessin le plus emblématique de l'inlassable combat de Victor Hugo contre ce supplice.<sup>80</sup> Des images ou des dessins produisent souvent une plus forte impression que les textes écrits. En dessinant ces situations Victor Hugo montre au peuple la gravité du sujet. Une plus forte impression est également créée par le fait que parfois les gens ne savent pas encore lire, or en voyant l'image ils sont immédiatement touchés par la souffrance et le malheur d'un condamné. Une autre image parlante est « *Justitia* » qui est dessinée en 1857. Avec cette image Victor Hugo veut montrer comment on voit la peine de mort de l'autre côté du tombeau.<sup>81</sup>

---

<sup>78</sup> Cantarutti, S., et Walc-Bezombes, I., 2006, p. 23.

<sup>79</sup> Ibidem, p. 12.

<sup>80</sup> Image : Hugo, V., *Ecce Lex ('Le Pendu')*, 1854, <http://maisonsvictorhugo.paris.fr/fr/oeuvre/ecce-lex-le-pendu>, consultation : 28/5/15.

<sup>81</sup> Image : Hugo, V., *Justitia*, <http://expositions.bnf.fr/hugo/grands/011bis.htm>, consultation: 28/5/15.



Figure 3 Justitia - Victor Hugo (1857)

*« Avoir vu la guillotine fut pour lui un choc. L'échafaud, en effet, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui hallucine. On peut avoir une certaine indifférence sur la peine de mort, ne point se prononcer, dire oui et non, tant qu'on n'a pas vu de ses yeux une guillotine ; mais si l'on rencontre une, la secousse est violente, il faut se décider et prendre parti pour ou contre. Les uns admirent, comme de Maistre ; les autres exècrent, comme Beccaria. La guillotine est la concrétion de la loi ; elle se nomme vindicte ; elle n'est pas neutre, et ne vous permet pas de rester neutre »*

**Texte supplémentaire pour soutenir la valeur de l'image, pris de « Les Misérables » de Victor Hugo (1862)**

### 3.2 La critique des contemporains

Par la littérature, la poésie, des dessins et des pamphlets, ou bien par presque tous les moyens possibles à son époque, Victor Hugo essaye d'infiltrer ses idées sur la peine de mort dans son environnement. Il est clair qu'Hugo émeut et parfois choque le cœur des gens. Il y a des admirateurs qui expriment leur admiration dans leurs œuvres, comme par exemple l'écrivain Alfred de Vigny (1797-1863)<sup>82</sup>, ou Charles Augustin Sainte-Beuve, l'éminent critique de la *Revue de Paris* et du *Globe*.<sup>83</sup> Il décrit *Le Dernier Jour d'un Condamné* comme « un roman d'analyse, dans lequel tout la scène est psychologique, et dont les événements sont des idées, des sensations et des rêveries (...) jamais les fibres les plus déliées de l'âme n'ont été à ce point mises à nu et en relief : c'est comme une

---

<sup>82</sup> Académie française, Alfred de Vigny, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/alfred-de-vigny>, consultation : 1/6/15.

<sup>83</sup> Smets, P., 2003, p. 12

« dissection au vif sur le cerveau d'un condamné ». <sup>84</sup> Nous connaissons les adversaires de la peine de mort, mais les adversaires de l'écriture de Victor Hugo lui-même restent parfois inconnus. Les critiques de Victor Hugo ont souvent accusé l'écrivain d'avoir écrit un roman artificiel et invraisemblable. <sup>85</sup> Selon le célèbre critique Jules Janin (1804-1874) <sup>86</sup>, qui écrit dans *La Quotidienne* de février 1829, *Le Dernier Jour d'un condamné* est un livre « atroce » et « une agonie de trois cents pages ». <sup>87</sup> Même les écrivains connus comme Balzac décrivent le livre comme « une sombre élégie, inutile plaidoyer contre la peine de mort ». En 1832, Charles Nodier critique Victor Hugo dans une nouvelle *L'Histoire d'Hélène Gillet* dans *la Revue de Paris* : « L'écrivain, ce semble, épouvante plus que le condamné. On est froid pour cet être qui ne ressemble à personne et qui souffre avec tant de science et d'analyse ; mais toute la pitié du lecteur passe du côté du poète, lui qui s'est mis volontairement tant de noir dans l'âme (...) je ne relirai pas *Le Dernier Jour d'un condamné* : Dieu m'en garde ! C'est un mauvais rêve dont on n'ose pas se souvenir de jour, pour n'y pas retomber de nuit... ». <sup>88</sup>

Malgré le fait que les critiques sur ses œuvres sont virulentes, <sup>89</sup> l'intention de lutter contre la peine de mort est en général jugée positivement. <sup>90</sup> Déjà dans sa propre préface dans *Le Dernier Jour d'un condamné* Hugo intègre ses critiques. Il raconte avec ironie « les critiques dont son livre mal accueilli, parodié, mais bien vendu, et bientôt traduit en anglais, en allemand et en russe, fait l'objet dans différents milieux ». <sup>91</sup> Les critiques sur son livre n'ont pas empêché Victor Hugo de créer *Claude Gueux* et ses autres œuvres (i.e. ses dessins, pamphlets, son discours contre la peine de mort en 1848) <sup>92</sup> et de continuer à combattre la peine capitale. Victor Hugo écrit des lettres, félicite des gens qui ont enregistré des progrès dans l'abolition de la peine de mort, il se batte et il se manifeste autant que possible : <sup>93</sup> discours, notes, préfaces, interventions privées et publiques, politiques et juridiques, amendements législatifs, plaidoiries, appels, au théâtre comme en poésie, dans des récits et des romans, à Paris comme en exil, abordant le problème général ou des cas particuliers : il avait eu recours à toutes les stratégies. <sup>94</sup> Malgré son combat fervent, Victor Hugo ne sera pas témoin quand la peine de mort sera abolie en France en 1981. <sup>95</sup>

---

<sup>84</sup> Smets, P., 2003, p. 12.

<sup>85</sup> Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), p. 72.

<sup>86</sup> Académie française, Jules Janin, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/jules-janin>, consultation : 1/6/15.

<sup>87</sup> Hugo, V., *Claude Gueux* (1832), p. 200.

<sup>88</sup> Smets, P., 2003, p. 14.

<sup>89</sup> Ibidem, p. 13.

<sup>90</sup> Ibidem.

<sup>91</sup> Ibidem, p. 12.

<sup>92</sup> Ibidem, p. 33.

<sup>93</sup> Ibidem, p. 38.

<sup>94</sup> Ibidem, p. 44.

<sup>95</sup> La documentation Française, *Chronologie de la peine de mort*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/chronologie.shtml>, consultation : 2/6/15.

### 3.3 Victor Hugo dans la société contemporaine

Néanmoins, le combat de Victor Hugo n'a pas été pour rien. Robert Badinter considère en 1989 que la génie de Victor Hugo est d'avoir « le premier compris qu'à l'atrocité du crime il faut opposer la barbarie du supplice, et qu'il ne sert à rien de dénoncer la peine de mort si elle n'est pas incarnée, non par le juge et le bourreau, mais par le supplicié (...) il fallait passer de l'humanité à l'homme (...) non pas notion abstraite, sujet de droit et de codes, mais être unique, misérable créature de chair et de sang, haletant d'angoisse, suant de peur (...) qui sait, à tout moment, ce qui va lui advenir. »<sup>96</sup> En 1981, la peine de mort est abolie en France au terme d'une très longue évolution des mœurs. Au XXI<sup>ème</sup> siècle dans notre société européenne c'est extrêmement difficile de s'imaginer qu'un tel supplice comme la peine de mort existe encore. Il est difficile de s'imaginer l'image des personnages dans *Le Dernier Jour d'un condamné* et *Claude Gueux*, écrit en XIX<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, en 2014, il y a encore 22 pays qui pratiquent toujours la peine de mort;<sup>97</sup> 22 pays dans lesquels les gens sont exécutés et dans lesquels les hommes subissent probablement la même torture psychologique que les condamnés dans Victor Hugo. Dans notre société contemporaine, il y a encore des partis qui veulent se battre contre ce supplice et qui continuent donc indirectement le combat inachevé de Victor Hugo.

Amnesty International est une organisation non gouvernementale internationale qui défend les droits de l'homme et veut obtenir que la Déclaration universelle des droits de l'homme soit respectée dans chaque pays du monde.<sup>98</sup> Ils combattent également contre la peine de mort, en montrant les souffrances et les douleurs que les condamnés doivent subir chaque jour.

*« Certains États exécutent des personnes qui étaient âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés. D'autres infligent la peine de mort à des personnes souffrant de troubles de la santé mentale. Avant leur exécution, les détenus passent souvent des années dans le quartier des condamnés à mort, ignorant quand leur heure viendra ou s'ils pourront voir leur famille une dernière fois.*

*La peine de mort est cruelle, inhumaine et dégradante. Amnesty International y est opposée en toutes circonstances, indépendamment des questions relatives à la culpabilité ou à l'innocence, et quels que soient l'accusé, le crime commis et la méthode d'exécution. (...) Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons faire disparaître la peine de mort, partout. »*

---

<sup>96</sup> Smets, P., 2003, p. 27.

<sup>97</sup> Amnesty International, *Que faisons-nous?*, <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>, consultation : 5/6/15.

<sup>98</sup> Ibidem.

Amnesty International utilise même parfois les citations de Victor Hugo pour soutenir leur message contre la peine de mort.<sup>99</sup>

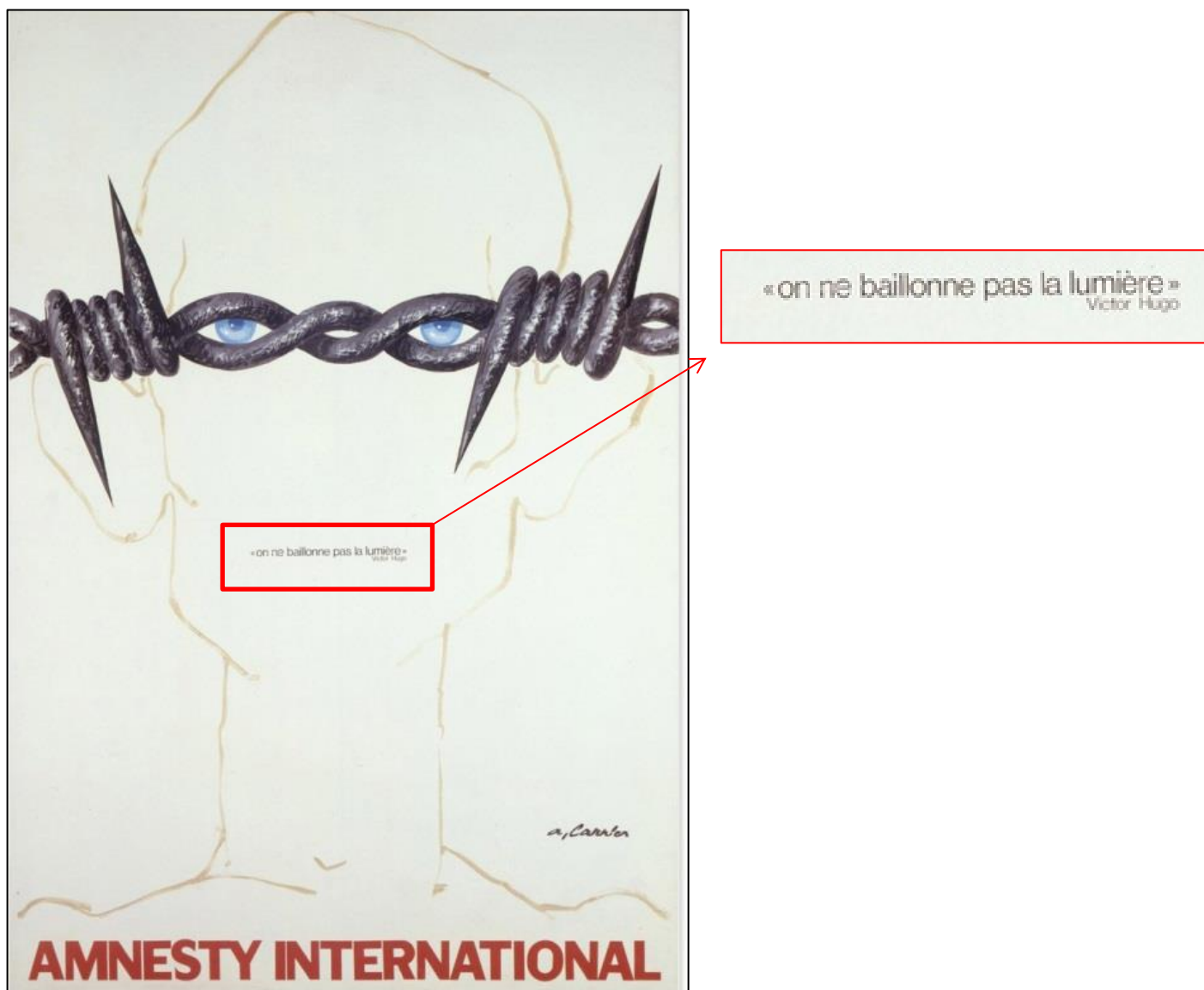


Figure 4 Affiche contre la peine de mort (Korea)

La peine de mort est loin d'être achevée dans le monde, mais Victor Hugo a bien commencé le combat. Amnesty International poursuit son combat contre la privation violente du droit à la vie.<sup>100</sup>

<sup>99</sup> Image: Amnesty Korea, <https://nl.pinterest.com/pin/299982025149905646/>, consultation: 5/6/2015.

<sup>100</sup> Amnesty International, *Que faisons-nous?*, <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>, consultation : 5/6/15.

## Conclusion

Depuis sa jeunesse, Victor Hugo essaye de combattre la peine de mort dans la société française au XIX<sup>ème</sup> siècle. Depuis qu'il voit des pendus accrochés aux arbres, Hugo est ému par la peine de mort. Après sa rencontre avec une jeune femme coupable de vol domestique, liée à un poteau sur la Place de Justice à Paris, Hugo décide de combattre toute sa vie ces « mauvaises actions de la loi ». <sup>101</sup> La peine de mort est une condamnation habituelle à l'époque d'Hugo, pourtant, Victor Hugo est prêt à consacrer sa vie pour l'abolir.

Avec ses deux œuvres *Le Dernier Jour d'un condamné* et *Claude Gueux*, Victor Hugo nous confronte aux souffrances d'un condamné. Il amène son lecteur dans la prison du condamné et décrit en détail les circonstances de sa 'vie'. Il ne montre pas seulement la prison matérielle du condamné, mais également sa véritable prison intérieure. <sup>102</sup> Victor Hugo expose à son lecteur le chemin dur et atroce du condamné. En exposant les souffrances et les douleurs du condamné, Victor Hugo essaye entre autres de convaincre son lecteur de l'atrocité de la peine de mort. Victor Hugo essaye de forcer ses lecteurs à réfléchir sur la peine de mort et à faire un plaidoyer contre ce supplice, le mauvais traitement de la société et contre la mauvaise qualité de l'éducation.

Victor Hugo « dit les choses comme elles sont, laissant le lecteur ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin. » <sup>103</sup> Une chose qui n'est pas toujours appréciée dans la société et qui fait qualifier son livre d'« atroce » et d'« une agonie de trois cents pages ». <sup>104</sup> Les critiques ne l'empêchent pas de continuer son combat et il continue à combattre, avec ses discours, notes, préfaces, interventions privées et publiques, politiques et juridiques, amendements législatifs, plaidoiries, appels, au théâtre comme en poésie, dans des récits et des romans, à Paris comme en exil, abordant le problème général ou des cas particuliers : il a eu recours à toutes les stratégies. <sup>105</sup>

Avec son argumentation, son style d'écriture, sa passion, son réalisme, son dévouement pour atteindre le peuple autant que possible et avec cette ardeur qui revient dans *Le Dernier Jour d'un condamné* et *Claude Gueux*, nous sommes certains que nous pouvons dire que ces deux œuvres de Victor Hugo peuvent être vues comme un vrai plaidoyer, direct ou indirect, contre la peine de mort. Même si son plaidoyer n'a abouti à rien de son vivant, il a bien ému les cœurs du peuple et il a fait en sorte que l'abolition de la peine de mort est devenue une idée réalisable après son époque. La peine de mort est en ce moment loin d'être disparue dans le monde, mais Victor Hugo a fait le premier pas vers son abolition.

---

<sup>101</sup> Smets, P., 2003, p. 21.

<sup>102</sup> Hugo, V., *Claude Gueux (1832)*, p. 199.

<sup>103</sup> Ibidem, p. 156.

<sup>104</sup> Ibidem, p. 200.

<sup>105</sup> Smets, P., 2003, p. 44.



## Bibliographie

### *Sources primaires :*

Hugo, V., *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829) et *Claude Gueux* (1832), ed. Larousse Petits Classiques, Paris, 2008.

### *Sources secondaires :*

Académie française, *Alfred de Vigny*, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/alfred-de-vigny>, consultation : 1/6/15.

Académie française, *Jules Janin*, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/jules-janin>, consultation : 1/6/15.

Amnesty International, *Que faisons-nous?*, <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>, consultation : 5/6/15.

Académie française, *Victor Hugo : la vie et l'œuvre*, <http://www.academie-francaise.fr/celebration-du-centenaire-de-la-mort-de-victor-hugo-1>, consultation: 16/6/15.

Amnesty Korea, <https://nl.pinterest.com/pin/299982025149905646/>, consultation: 5/6/2015.

Beccaria, C., *Des délits et des peines* (1764), ed. Droz, Genève, 1965, chap. XVI.

Bibliothèque nationale de France, *La question sociale*, <http://expositions.bnf.fr/hugo/pedago/dossiers/mort/pistes/sociale.htm>, consultation : 1/5/15.

Cantarutti, S., et Walc-Bezombes, I., *Victor Hugo et la peine de mort – dossier documentaire*, la Maison de Victor Hugo, 2006.

Dostoïevski F., *L'idiote*, Le messager russe, 1869.

Ducpetiaux, E., *Statistique comparée de la criminalité en France, Belgique, Allemagne*, L. Hauman et Comp., Librairie-éditeurs, Bruxelles, 1835.

Editions du Boucher, *Cesare Beccaria*, <http://www.leboucher.com/vous/beccaria/delit.html>, consultation : 29/04/15.

Hugo, V., *Ecce Lex ('Le Pendu')*, 1854, <http://maisonsvictorhugo.paris.fr/fr/oeuvre/ecce-lex-le-pendu>.

Hugo, V., *Justitia*, <http://expositions.bnf.fr/hugo/grands/011bis.htm> , consultation: 28/5/15.

Hugo, V., *Pendant l'Exil (Genève et la peine de mort)*, 1862, p. 184.

Assemblée Nationale, *Victor Hugo*, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7eg.asp>, consultation : 29/04/15.

Imbert, J., *La peine de mort : histoire, actualité*, Librairie Armand Colin, Paris, 1967.

La documentation Française, *Chronologie de la peine de mort*,  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/chronologie.shtml>,  
consultation : 2/6/15.

Pires, A., *Kant face à la justice criminelle*, Université d'Ottawa,  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires\\_alvaro/formation\\_rationalite\\_penale\\_moderne/4\\_Kant\\_justice\\_criminelle/Kant\\_face\\_justice\\_moderne.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/formation_rationalite_penale_moderne/4_Kant_justice_criminelle/Kant_face_justice_moderne.pdf), 1998, p. 5.

Savey-Casard. P., *La peine de mort*, Librairie Droz, Genève, 1968, p. 12.

Savey-Casard, P., *Le crime et la peine dans l'œuvre de Victor Hugo*, Université de Paris, Faculté des lettres, Paris, 1956, p. 13.

Smets, P., *Le combat pour l'abolition de la peine de mort : Hugo, Koestler, Camus, d'autres*, Académie Royale de Belgique, 2003.